

			Par année.	Par mois.
			\$ c.	\$ c.
<i>Canal Chambly.</i>				
L. N. Charron	Chambly	Commis aux statistiques.	650 00	54 16
Aug. Demers	"	Substitut aux statistiques	550 00	45 83
Noël Scott	"	Balayer		2 00
J. H. Moreau	Saint-Jean	Commis aux statistiques.	900 00	75 00
S. H. Brosseau	"	Commis	500 00	41 66
Isidore Richard	"	Balayer		4 00
<i>Ecluse Sainte-Anne.</i>				
R. Dandurand	Sainte-Anne	Commis aux statistiques.	700 00	58 33
Z. de Repentigny	"	Balayer		1 00
<i>Canal Carillon.</i>				
H. Ladouceur	Carillon	Commis aux statistiques.	600 00	50 00
Ester Haspeck	"	Balayer		2 00
<i>Canal Grenville.</i>				
Fred. Wade	Grenville	Commis aux statistiques.	500 00	41 66
<i>Canal Welland</i>				
S. S. Sidey	Port-Colborne	Commis aux statistiques.	1,300 00	108 33
O. F. Kinsley	"	Employé	700 00	58 83
J. A. Ramsden	"	"	500 00	41 66
Ellen Armstrong	"	Femme de ménage		4 00
W. B. Clark	Port-Dalhousie	Commis aux statistiques.	1,100 00	91 66
J. Pawling	"	Employé	800 00	66 66
J. S. Clark	"	Concierge	200 00	16 66
<i>Canal Saint-Pierre.</i>				
J. H. Devereux	Saint-Pierre, Cap-Breton	Commis aux statistiques.	200 00	16 66
<i>Canal Trent.</i>				
P. P. Young	Young's Point	Commis aux statistiques.	150 00	12 50
H. W. Gillespie	Peterborough	"	100 00	8 33
Wm. Collins	"	"	*	*
John J. Walker	Bobcaygeon	"	*	*
W. T. Junkins	Fenelon-Falls	"	*	*
R. T. Hill	Buckhorn	"	*	*
C. T. Fuller	Burleigh Falls	"	*	*

* Commission accordée sur les perceptions.

N. B.—Le travail de statistique sur le canal du Sault-Sainte-Marie est rémunéré à même le crédit affecté au personnel.

M. BERGERON : Quand ces nominations ont-elles été faites ?

L'hon. M. GRAHAM : Plusieurs sont de vieux employés.

M. LALOR : Quelques-uns sont en même temps préposés-douaniers. Ils sont rémunérés, je suppose, par les deux départements.

L'hon. M. GRAHAM : Je n'en sais rien, mais je sais que nous leur payons ces traitements pour faire la statistique.

M. BERGERON : Il en est qui doivent être rémunérés par d'autres départements, car ils ne pourraient pas vivre avec \$200 par année.

M. LANCASTER : Le ministre voudrait-il expliquer comment certains de ces employés sont rémunérés au moyen d'une commission, tandis que le canal est franc de tout péage ?

M. GRAHAM.

L'hon. M. GRAHAM : C'eut été plus exact de dire qu'ils sont rémunérés proportionnellement aux péages qui auraient été perçus sur le trafic sous l'ancien régime.

M. SAM. HUGHES : M. Jenkin, à Fenelon-Falls reçoit-il un traitement de statisticien en sus de son traitement comme maître d'écluse ?

L'hon. M. GRAHAM : Est-ce la même personne, W. J. Jenkin ?

M. SAM. HUGHES : Oui, il est seul au monde de sa trempe.

L'hon. M. GRAHAM : C'est doit être un bon employé.

M. SAM. HUGHES : Non, il ne l'est pas. Mais je ne discuterai pas à présent son mérite. Le ministre a dit d'abord qu'il n'était pas rémunéré comme statisticien et comme maître d'écluse. Alors, je veux savoir quelle commission occulte il perçoit de ces deux emplois ?